

## **AVIS PUBLIC – PROJET DE RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

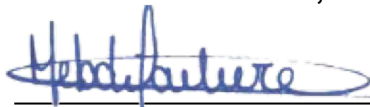
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, greffière-trésorière de la Municipalité à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 13 avril 2026, le projet de règlement n°298 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élu(e)s ;

QUE l'adoption du règlement n°298 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 11 mai 2026 à 19 h 30, au centre communautaire Fernand Marcotte situé au 179, rue Principale à Saint-Alban ;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 241, rue Principale, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au [www.st-alban.qc.ca](http://www.st-alban.qc.ca).

**DONNÉ à Saint-Alban, ce 23 avril 2026.**

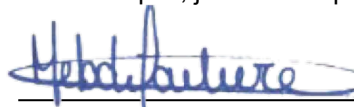


Mélodie Couture-Montmeny,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web [www.st-alban.qc.ca](http://www.st-alban.qc.ca), le 23 avril 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 23 avril 2026.



Mélodie Couture-Montmeny,  
Directrice générale et greffière-trésorière